

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES DE FRANCE

EDITO

Finances locales

Passer de la parole aux actes !



Suite aux engagements du Président de la République et du Premier ministre, j'avais appelé, lors du dernier congrès des maires, à l'élaboration d'un « pacte financier » entre l'Etat et les collectivités locales. Le 31 janvier dernier, j'ai, avec André Laignel, rappelé au Premier ministre la nécessité d'une élaboration rapide et véritablement concertée de ce pacte sans attendre la création législative

du Haut Conseil des Territoires.

Il y a en effet urgence, le gouvernement envisageant d'imposer aux collectivités locales une réduction supplémentaire sur leurs dotations des deux prochaines années, en plus des 2,25 milliards déjà annoncés.

Au moment où se préparent ces nouvelles diminutions de dotations et de nombreuses réformes comme celle des rythmes scolaires, il est donc, plus que jamais, nécessaire que le pacte financier que nous appelons de nos vœux réduise significativement nos charges et mette chacun devant ses responsabilités.

L'AMF se mobilise fortement sur ce sujet, ainsi que sur le projet de loi de décentralisation, pour rappeler qu'on ne saurait négliger le rôle et l'efficacité des communes pour leur permettre de répondre aux enjeux auxquels elle doivent faire face : délivrance des services aux habitants, maintien de la cohésion sociale des territoires et soutien de l'économie.

JACQUES PÉLISSARD

Décret sur les rythmes scolaires

Le décret sur les rythmes scolaires a été publié le 26 janvier 2013*. Il acte le passage à la semaine de quatre jours et demi, avec le mercredi matin (dérégulation possible pour le samedi matin), et confirme la possibilité pour le maire ou le président de l'EPCI, après délibération, de demander au directeur académique, au plus tard le 31 mars, le report de la réforme en 2014. Le maire ou le président de l'EPCI doit néanmoins saisir préalablement le Conseil général pour avis. Un guide pratique élaboré par l'Education nationale leur sera adressé rapidement.

Indispensable pérennisation du fonds

Lors de sa séance du 31 janvier, les élus du Bureau de l'AMF ont réitéré leurs demandes de précisions sur le financement et l'organisation de la réforme des rythmes scolaires. Le fonds d'aide de 250 millions d'euros doit être pérennisé car les dépenses induites par la réforme seront durables. La source de financement de ce fonds doit aussi être précisée. Elle ne saurait provenir ni d'un prélèvement sur les dotations, ni d'un redéploiement des financements de la Cnaf qui impacteraient les aides versées actuellement par celle-ci. De même, les critères d'éligibilité, en particulier pour les EPCI, nécessitent une concertation approfondie. De plus, le projet éducatif territorial (PETT) ne doit pas être une condition obligatoire pour l'obtention d'une dérogation pour le samedi matin ou pour un allègement des normes



d'encadrement. Son contenu, son périmètre, et le type d'acteurs concernés doivent être précisés le plus rapidement possible. En effet, pour décider du report ou non à 2014, au plus tard le 31 mars, la commune ou l'EPCI a besoin de connaître précisément l'ensemble des paramètres de la réforme, dont le contenu et les modalités de création du PETT, compte tenu de ses effets sur l'organisation de la semaine scolaire et les taux d'encadrement des accueils de loisirs fonctionnant sur le temps périscolaire. Les maires demandent que du temps soit aussi accordé pour l'élaboration du PETT qui nécessite une large concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. La mise en œuvre du projet éducatif territorial devra aussi bénéficier d'une grande souplesse. Enfin, l'AMF demande à être étroitement associée au projet de circulaire interministérielle en cours d'élaboration, tant sur le PETT que sur l'assouplissement des normes d'encadrement, qui doit être pérenne.

* Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013

LA VIE DE L'AMF

Elections locales

Scrutins municipaux

P.2

PRATIQUE

Coopération décentralisée

Rapport d'André Laignel

P.5

PARTENARIATS

Développement

Rubans 2013

P.3

BLOC NOTE

Ingénierie

Fiches pratiques

P.6

Elections locales



Le projet de loi relatif aux élections locales sera discuté à l'Assemblée nationale à partir du 18 février.

Le Bureau de l'AMF appelle à la modernisation des scrutins municipaux pour plus de simplicité et une meilleure transparence démocratique et demande, pour les élections municipales :

- le dépôt obligatoire des candidatures dans toutes les communes quelle que soit leur taille dès le 1^{er} tour pour éviter notamment qu'une personne puisse être portée candidate malgré elle ;
- l'extension du scrutin de liste aux communes de plus de 1 000 habitants, pour favoriser la cohésion de l'équipe municipale, la parité et le pluralisme ;

• la réduction du nombre de conseillers municipaux pour faciliter la constitution et le fonctionnement de l'équipe municipale. L'AMF y est favorable pour les communes de moins de 1 000 habitants, et ouverte à la réflexion pour étendre cette mesure à celles de moins de 3 500 habitants. Enfin, concernant les conseillers intercommunaux, l'AMF propose que les électeurs des communes de plus de 1 000 habitants se prononcent sur une seule liste comportant les candidats au conseil municipal et, parmi eux, ceux appelés à siéger au conseil communautaire. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'AMF demande que le maire soit prioritairement membre du conseil communautaire, sauf s'il manifeste lors de la première séance de conseil municipal son souhait de ne pas siéger au conseil de communauté, et, pour les sièges supplémentaires, que les conseillers intercommunaux soient désignés librement par le conseil municipal.

EN BREF

L'AMF réclame un pacte financier

Jacques Pélissard et André Laignel ont demandé au Premier ministre l'élaboration urgente d'un pacte financier entre l'Etat et les collectivités locales sans attendre la création du Haut Conseil des Territoires.

L'AMF a réitéré son souhait qu'une loi de finances spécifique aux collectivités territoriales concrétise ce pacte. Celui-ci devra porter sur l'ensemble des relations financières État/collectivités territoriales et permettre de poser un diagnostic, des objectifs et des politiques partagés et d'engager une concertation réelle sur l'évolution des finances locales.

La concertation devra commencer sur l'évolution des concours financiers, compte tenu de la diminution de l'enveloppe de 750 millions en 2014, puis de nouveau 750 millions en 2015, qui risque d'être aggravée après l'annonce d'une diminution supplémentaire de 10 milliards d'euros des dépenses de l'Etat. Ces réductions ne devront pas remettre en cause la capacité des collectivités

locales à répondre aux enjeux que sont la cohésion sociale de leur territoire et le soutien de l'économie.

Par ailleurs, les réformes lancées par l'Etat, quelle que soit leur légitimité, ont un coût pour les collectivités, qui soulève un problème de financement, de plus en plus difficile à assumer pour un nombre croissant d'entre elles.

L'AMF à l'international

Nicole Feidt a participé au 6^e sommet d'Africités «Construire l'Afrique à partir de ses territoires», à Dakar, du 4 au 8 décembre 2012. Elle y a notamment échangé avec des élues locales africaines sur la place des femmes dans la vie politique locale et rencontré les présidents des associations nationales d'élus locaux africains. Jacques Pélissard a ouvert le séminaire franco-chilien pour la coopération décentralisée, qui s'est tenu à Santiago les 17 et 18 janvier 2013, et à l'occasion duquel l'AMF et l'Association des maires chiliens ont signé une convention de partenariat.

Transition énergétique

Alors que le Président de la République et le Premier ministre se sont officiellement prononcés en faveur d'un renforcement du rôle du bloc local dans la mise en œuvre de la transition énergétique, le Bureau de l'AMF souhaite s'assurer que ce renforcement ne cantonne pas les communes à la mise en œuvre d'orientations et de mesures décidées sans elles.

Les communes et intercommunalités disposent déjà de capacités d'action par leurs compétences directes mais aussi à travers leurs politiques publiques (urbanisme, transports, logements, déchets, etc.). Elles ne sauraient donc être considérées comme de simples exécutantes alors que la transition énergétique suppose au contraire de renforcer l'ancre territorial de ces politiques et la participation des habitants.

Garantir la péréquation et la qualité de la desserte

Pour l'AMF, ce débat national doit :

- s'atteler à identifier et à lever les freins au plein exercice des compétences des communes en matière de transition énergétique. Il faudra notamment trouver les leviers financiers et techniques indispensables à l'accompagnement et au soutien des actions de rénovation thermique des bâtiments portées par les communes et intercommunalités ;
- permettre l'élargissement des capacités d'action du bloc local en préservant le principe de subsidiarité auquel l'AMF est très attachée. Le débat sur la transition énergétique et les travaux relatifs au nouvel acte de décentralisation doivent donc être menés en cohérence ;
- faciliter l'implication des communes et intercommunalités dans le développement des énergies renouvelables et renforcer les retombées économiques locales ;
- préserver la péréquation tarifaire nationale, véritable outil de solidarité entre territoires urbains, ruraux et ultramarins. Plus largement, la transition énergétique ne pourra être réussie que dans le cadre d'une véritable solidarité sociale et territoriale garantie grâce à la péréquation des tarifs et la qualité de desserte en énergie de l'ensemble du territoire national.

PARTENARIATS

DÉVELOPPEMENT DURABLE RUBANS 2013



L'ouverture des candidatures pour la 11e édition des Rubans du développement

durable est lancée ! Cette opération, placée sous le haut patronage du Président du Sénat, récompense les démarches locales les plus avancées et innovantes en matière de développement durable et valorise un engagement de long terme des élus. Reconnu comme une référence par les collectivités locales, le concours des Rubans du

développement durable est réalisé en partenariat avec Eiffage, GDF SUEZ et la SNCF. Les Rubans s'adressent aux communes, départements, régions, communautés (urbaines, d'agglomération, de communes) et parcs naturels régionaux qui intègrent efficacement le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques, mettant en œuvre des réalisations concrètes, innovantes et exemplaires. En dix ans, 137 labels ont été décernés ou renouvelés par les Rubans du développement durable.

CONTACT www.rubansdudeveloppementdurable.com

SPORT

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VTT DES ÉLUS

Les 8 et 10 mars 2013, se déroulera le championnat de France de VTT des élus. Cette année c'est la commune de Garennes-sur-Eure qui a été choisie pour organiser cette manifestation sportive et festive. Elle regroupe tous les ans près de 200 coureurs et vététistes (maires, conseillers généraux, régionaux, députés et sénateurs) accompagnés de leur famille et de leurs amis.

Seule l'étiquette sportive sera acceptée pour se confronter aux autres compétiteurs dans une ambiance détendue et dans le respect de chacun et de la nature environnante.

La date de clôture des inscriptions pour l'édition 2013 est fixé au 2 mars.

CONTACT www.garennes-sur-eure.fr

TERRITOIRE

ASSISES DE LA PROXIMITÉ

L'agence Aromates organise le 1er avril 2013 les Assises de la Proximité. Cette troisième édition se déroulera sur le thème « La proximité : nouvel enjeu pour l'aménagement du territoire ». Trois tables rondes seront organisées : « les politiques et outils de l'aménagement urbain », « quelles infrastructures et logistique pour la proximité » et « l'aménagement du territoire et les emplois de proximité ».

CONTACT <http://proximite.aromates.fr/>

CULTURE

SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE



La 18^e Semaine de la langue française et de la francophonie, désormais traditionnelle, se décline chaque année à l'initiative du ministère de la Culture et de la communication autour de dix mots. L'édition 2013 aura lieu du 16 au 24 mars, réunissant soixante-dix États dans le monde, soit plus d'un quart des pays de la planète.

CONTACT www.dismoidixmots.culture.fr

AGENDA

→ 21 FÉVRIER

Groupe de travail Logement

→ 26 FÉVRIER

Commission FPT

→ 27 FÉVRIER

Entretien avec Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du logement *

PRÉVENTION

SEMAINE INTERNATIONALE DE LA COURTOISIE SUR LA ROUTE



La Semaine internationale de la courtoisie sur la route se déroulera du 18 au 24 mars 2013. Ce grand rendez-vous citoyen organisé par l'AFPC implique désormais les pays francophones, du Luxembourg à l'Afrique, du Maghreb à l'Île Maurice. Pendant cette semaine, des opérations de sensibilisation et des actions pédagogiques seront organisées par des adhérents et sympathisants de l'AFPC dans les communes, entreprises et établissements scolaires ; l'objectif étant de conserver l'esprit de Courtoisie sur la route tout au long de l'année.

CONTACT www.courtoisie.org

ENVIRONNEMENT

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie lance du 1^{er} au 7 avril 2013 la 11^e édition de la Semaine du développement durable (SDD). Cette année, la SDD portera sur la transition énergétique, en phase avec le débat national porté par le ministère. L'appel à projets de la Semaine du développement durable est l'occasion idéale de présenter les actions ou manifestations des collectivités en faveur de la transition énergétique.

CONTACT www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr

→ 5 MARS

Groupe de travail Petite enfance et Commission éducation

→ 26 MARS

Commission des finances et de la fiscalité locale

→ 27 MARS

Bureau de l'AMF

Remise de prix Villes amies des enfants *

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels

PERMISSIONS DE VOIRIE

FRANCE TÉLÉCOM

Fin 2012, France Télécom a directement envoyé à 21 000 collectivités territoriales des demandes de « prolongation » des permissions de voirie attribuées sur leur domaine public, sous forme d'un formulaire pré-rempli succinct. Les services de l'AMF, soucieux de la sécurité juridique de cette procédure, ont rappelé, par un mail aux associations départementales de maires du 9 novembre 2012, la nécessité, pour l'autorité gestionnaire du domaine public (maire ou président d'EPCI), de les délivrer en prenant un arrêté. Après 3 mois de négociations avec France Telecom,

un modèle d'arrêté, élaboré par les services de l'AMF, a été adressé aux associations départementales de maires le 1er février. Les communes et les EPCI peuvent donc s'inspirer de ce modèle, sachant qu'aucun accord n'a pu être trouvé avec l'opérateur historique sur l'article 3 de ce texte prévoyant la communication, à la demande des élus, du dossier technique, conformément à l'article R 20-47 du code des postes et des communications électroniques et à l'arrêté du 26 mars 2007.

Cf note détaillée sur :
www.amf.asso.fr réf /CW11679

ECOLOGIE TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Ce décret précise la définition de la TVB et les règles de compatibilité entre le cadre national et local, qui permettent la mise en œuvre opérationnelle des trames vertes et bleues sur les territoires.

La TVB constitue ainsi « un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements ». L'objectif est d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés pour contribuer au bon état écologique des habitats naturels, des espèces et des masses d'eau.

Le décret co-signé notamment par les ministres chargés de l'environnement

et de l'urbanisme démontre la volonté de faire de la TVB un outil d'aménagement durable du territoire. Il précise que seuls les documents de planification et projets approuvés de manière législative ou réglementaire doivent être compatibles avec les orientations nationales.

Ce texte fixe également le contenu et la procédure d'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique qui relèvent conjointement des conseils régionaux et des préfectures de région. Les collectivités territoriales doivent les prendre en compte lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Référence : Décret n° 2012-1492
du 27 décembre 2012
(JO du 29 décembre 2012)

SCOLARISATION ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

La volonté du ministre de l'Education de relancer la scolarisation des enfants de moins de trois ans s'est traduite par la publication d'une circulaire spécifique le 15 janvier 2013. Celle-ci précise que cette scolarisation vient en articulation concertée avec les autres modes de garde existants. En fonction des besoins et des ressources locales, la scolarisation de ces enfants peut être de trois types. Il peut s'agir d'une scolarisation dans une classe spécifique de l'école maternelle, adaptée aux besoins des jeunes enfants avec présence régulière d'un Atsem (accord explicite de la commune), ou dans des classes comportant un ou plusieurs autres niveaux scolaires ou enfin un accueil mixte, associant les ser-

vices de la petite enfance et l'école (les classes passerelles). La rédaction des projets d'accueil et de scolarisation nécessite une concertation entre les acteurs, dont le pilote est l'IEN. En annexe, la circulaire précise les principes de référence pour leur mise en place. Il est indiqué que dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée. Le projet de loi d'orientation sur l'école, en l'état, prévoit que la scolarisation de ces enfants sera privilégiée dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, celles-ci étant désignées par les Dasen.

Référence : Circulaire n°2012-202
du 18 décembre 2012

FONCIER PUBLIC LOGEMENTS SOCIAUX

Par une décision du 17 janvier 2013, le Conseil constitutionnel a validé toutes les dispositions de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, considérant qu'aucune d'entre elles ne porte atteinte à la libre administration des collectivités locales. La ministre a déclaré récemment que les décrets d'application sont en cours de rédaction et que la mobilisation du foncier de l'Etat et des établissements publics ferait l'objet d'un suivi régulier avec les préfets de région. Rappelons que la cession de ce foncier pourra faire l'objet d'une décode pouvant aller jusqu'à 100% pour les logements sociaux

(jusqu'à 50 % seulement pour les logements financés en PLS). L'AMF est actuellement consultée sur le projet de décret dont l'objet principal est de déterminer les agglomérations et EPCI à fiscalité propre dans lesquels le taux minimal de logements sociaux applicable aux communes de plus de 3 500 habitants (1 500 habitants en région Ile de France) sera maintenu à 20 % et non pas fixé à 25 % comme la loi le prévoit de façon générale. Ce texte déterminera également les communes isolées en croissance démographique qui seront désormais soumises à l'obligation d'atteindre 20 % de logements locatifs sociaux.
Référence : Loi 2013-61 du 18 janvier 2013 (JO du 19 janvier 2013)

Favoriser et valoriser la coopération décentralisée

André Laignel, maire d'Issoudun et 1^{er} vice-président délégué de l'AMF, a présenté le 23 janvier à Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et européennes, un rapport sur l'action extérieure des collectivités territoriales françaises. Ce texte doit accompagner, voire anticiper « la mutation des formes de coopération, et d'action internationale hors conventions, par une adaptation raisonnée des textes, de l'organisation institutionnelle, des pratiques, dans un esprit partenarial ». A travers quarante propositions, il suggère de :

1. définir des priorités partagées entre tous les acteurs de la coopération française (conférence annuelle diplomatie et territoire, participation des élus aux conférences internationales, création d'un « fonds d'urgence » pour les collectivités...) ;
2. faciliter et valoriser l'action extérieure des collectivités (modernisation du fonctionnement de la Commission nationale

de la coopération décentralisée (CNCD) et modernisation du cadre législatif, par la promotion de la notion d'action extérieure des collectivités territoriales, notamment dans le CGCT, par la mise en place d'un mécanisme de « 1 % » sur les déchets) ;

3. renforcer les outils et les moyens (cofinancements du MAEE, mécanismes conjoints binationaux d'appels à projets, renforcement de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), soutien aux coordinations régionales...) ;
4. les coordonner pour plus d'efficacité (avec les grands opérateurs de la présence française à l'étranger et les associations d'élus locaux, notamment en menant une politique commune avec l'AMF à l'égard des associations étrangères de municipalités).

Lors de la CNCD du 29 janvier, le ministre a annoncé la mise en œuvre prochaine de certaines orientations de ce rapport.

COMPOSITION DES ASSEMBLÉES COMMUNAUTAIRES NOUVELLES RÈGLES

Les règles concernant la composition des conseils communautaires, qui entreront en vigueur lors des élections municipales de 2014, ont évolué avec l'adoption de la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation des communes dans les communautés de communes et d'agglomération (loi n° 2012-1561). Ce texte permet aux communes, dans le cadre d'un accord local, d'augmenter au maximum de 25 % le nombre des délégués en sus de l'effectif établi en application de la règle du tableau et de l'attribution d'un siège à chaque commune. La composition des assemblées délibérantes doit être déterminée avant le 30 juin 2013. Compte tenu du délai de trois mois nécessaire pour délibérer (majorité qualifiée en cas d'accord local, ou pour répartir 10 % de sièges supplémentaires), l'AMF appelle l'attention des élus sur la nécessité d'engager ces décisions avant la fin du mois de mars.

DASTRI POINTS DE COLLECTE

L'éco-organisme DASTRI, mis en place par les entreprises produisant des médicaments injectables ou des dispositifs d'injection destinés aux patients en auto-traitement, organise son réseau de collecte des boîtes contenant les aiguilles et seringues.

Ce dernier doit s'appuyer sur le réseau existant et comprendre, au minimum, un point de collecte tous les 15 km ou pour 50 000 habitants. Les collectivités n'ont pas l'obligation de mettre en place ces collectes. Elles peuvent donc soit arrêter la collecte, soit maintenir en activité leur point de collecte (qu'il soit situé dans leurs équipements ou en pharmacie), soit ouvrir un nouveau point de collecte si nécessaire.

Il n'y a pas de soutien financier pour la collecte des boîtes, mais l'enlèvement et le traitement sont réalisés directement par l'éco-organisme. Toute collectivité intéressée doit contacter l'éco-organisme DASTRI.

CONTACT dasri@rudologia.fr

Cotisation minimum de CFE

L'AMF a saisi le Premier ministre afin de lui faire part de son souhait que soit aménagé le dispositif de cotisation minimum de CFE pour garantir, de manière pérenne, une imposition des entreprises adaptée à leur capacité contributive.

Le 21 janvier, le Premier ministre a indiqué au président de l'AMF qu'il partageait son souhait de voir aménagé le dispositif et que l'AMF serait associée à la réflexion.

Site cinéraire

A compter du 1^{er} janvier 2013, les communes de 2 000 habitants et plus et les EPCI de 2 000 habitants et plus, compétents en matière de cimetières, doivent se doter d'« au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation ». Cette disposition, issue de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, vise à répondre au choix de plus en plus fréquent de la crémation comme mode de sépulture.

Redevances télécoms

Pour 2013, les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques s'élèvent, pour le domaine public routier, à 40 € par km et par artère en souterrain, à 53,33 € pour l'aérien et à 26,66 € par m² au sol pour les autres installations (cabines téléphoniques...). Pour le domaine public non routier communal, ils ne peuvent dépasser 1 333,19 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes et 866,57 € par m² au sol pour les autres. Les antennes relais de téléphonie mobile ne sont pas concernées.

Voir www.amf.asso.fr /Réf : CW6682



Prise illégale d'intérêt

La confusion entre des intérêts privés des personnes investies d'un mandat électif et ceux de la commune constitue un délit dit « de prise illégale d'intérêt ». Malgré des sanctions encourues importantes pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement, ce type de délit reste mal connu des élus. Quels sont les éléments constitutifs de la prise illégale d'intérêt ? Quelles sont les précautions à prendre quand on cumule, par exemple, les fonctions de maire et de responsable d'une association ? C'est pour répondre à ces questions que l'Association des maires de Haute-Savoie proposera à ses élus le 19 février prochain une réunion animée par un juriste de la SMACL.

CONTACT | Mairie 2000 –

01 44 18 13 97



Guide des débits de boissons

La législation des débits de boissons qui a profondément évolué ces dernières années soulève fréquemment des difficultés d'interprétation de la part des personnes chargées de son application, et en particulier

des maires. Afin de les accompagner dans la conduite d'une politique de régulation de l'offre d'alcool, ce guide, élaboré par le ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le ministère de la Santé, permet de prendre aisément connaissance des règles en vigueur. Publié à la Documentation Française, il est disponible dans toutes les librairies au prix de 14 €.



Etude Eco-Ecole

Avec 41 000 établissements partenaires dans plus de 50 pays du monde, la démarche Eco-Ecole connaît un vif succès dans l'éducation au développement durable. Fort de ses expériences positives, l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'environnement en Europe (of-FEEE) va réaliser une étude mesurant les bénéfices du label Eco-Ecole pour les collectivités territoriales.

CONTACT | pamela.mercier@f3e.org



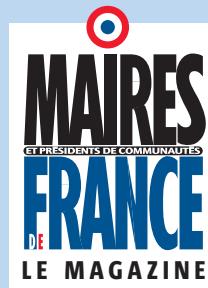
Enquête bilan carbone

Afin de permettre aux collectivités d'estimer et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées sur leur

territoire, l'Association bilan carbone (ABC) actualise en 2013 le bilan carbone® "territoire", méthode de comptabilisation et de réduction des émissions de GES la plus utilisée en France. Pour cela, l'ABC lance, en partenariat avec l'AMF et l'Ademe, une enquête auprès des collectivités sur www.associationbilancarbone.fr.

CONTACT | [Quentin Mailland-methodologie@associationbilancarbone.fr](mailto:Quentin.Mailland-methodologie@associationbilancarbone.fr)

AU SOMMAIRE DU N° 300 DE MARS 2013



DOSSIER

La coopération décentralisée, quelles retombées en France ?

POLITIQUES

Répartition de la DGF

TERRITOIRES

Interco : bilan des SDCI

INITIATIVES

Les TIC à l'école

sur www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

53 000 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 299, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Barbara Deyme. Avec le concours des services de l'AMF - Conception graphique CREAPRESS - Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gilbert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64.

N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 1760-9712.
Crédits photographiques :
© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1
© DomLortha/Fotolia.com, p.1
© philippe dubocq/Fotolia.com, p.2

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Observatoire National des Risques Naturels : Marie-France Beaufils, maire de Saint-Pierre-des-Corps - 37 (Titulaire) ; Anne d'Aux, conseillère municipale déléguée auprès du maire d'Orléans - 45 (suppléante)
Conseil national de la montagne : Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour - 15

Groupe de travail en vue de l'élaboration d'une charte d'engagements entre l'Etat, les collectivités et les associations : Jean-Marie Darmian, maire de Crémon - 33 ; Jean Girardon, maire de Mont-Saint-Vincent - 71

AGENDA DES AD

22 MARS

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Loire

23 MARS

- Assemblée générale de l'association départementale des maires des Yvelines

5 AVRIL

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de Vendée

10 AVRIL

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Charente

tion départementale des maires de l'Allier

16 MAI

- Assemblée générale de l'association départementale des maires du Nord

8 JUIN

- Assemblée générale de l'association départementale des maires du Loir-et-Cher

14 JUIN

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Charente